

5537-ANHEE, le 25 septembre 2007

A l'attention de Mesdames et Messieurs
les Conseillers Communaux

de et à 5537-ANHEE

OBJET : Points supplémentaires à l'ordre du jour établi par le Collège
Communal le 19 septembre 2007. Annexe à la première convocation du
Conseil Communal.

Madame la Conseillère Communale,
Monsieur le Conseiller Communal,

En vertu de l'article L1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de
la Décentralisation et du règlement d'ordre intérieur adopté par le
Conseil Communal en date du 05 avril 2007, nous ajoutons à l'ordre du
jour de la séance publique du Conseil Communal du 04 octobre
prochain :

Après le point n° 35 en séance publique :

A la demande de Mme la Conseillère V. GILLES (Groupe A.C.):

- soirées jeunes

- Commune propre

A la demande de M. le Conseiller Y. MOUTON (Groupe A.C.) :

- Tourisme

- Urbanisme

- Ancien hangar PASEK situé à côté du parc à conteneurs – bail de
rénovation

- Patrimoine communal vendu – information

- Règlement de police de la ZIP Haute-Meuse

- Organisation du culte dans notre commune

- Santé : qu'en est-il du transformateur du camping contenant du
PCB ?

- Infrastructures routières (Route Sur Les Mossiats)

- Infrastructures routières (dégâts causés à un tiers : la Commune)

Le présent courrier fait partie intégrante de l'ordre du jour du Conseil
Communal prévu le 04 octobre 2007.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agr er,
Madame la Conseill re Communale, Monsieur le Conseiller
Communal, nos salutations les plus distingu es.

Le Bourgmestre,

L. PIETTE